



**LE COMMISSAIRE
AUX DROITS DE L'HOMME**



COMMISSIONER
FOR HUMAN RIGHTS

COMMISSAIRE AUX
DROITS DE L'HOMME

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

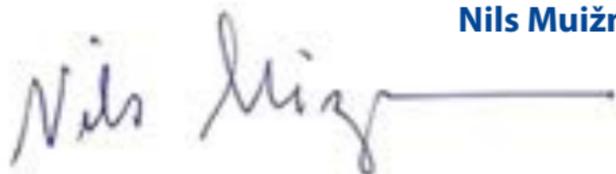
Les droits de l'homme ont été un pilier de la construction européenne, incitant les États et les peuples à coopérer. Toutefois, les normes élaborées sont encore trop peu mises en œuvre et les belles paroles ne s'accompagnent pas toujours d'actes concrets en faveur des droits de l'homme. Pour que l'Europe tienne ses promesses, il est nécessaire de traiter les défaillances structurelles dans les États membres et d'établir, aux niveaux national et local, des politiques durables centrées sur les droits de l'homme.

En tant que Commissaire aux droits de l'homme, je m'appuie sur l'action déjà menée en ce sens. Je m'efforce d'être au plus près de la population et de la situation « sur le terrain » ; ma démarche se caractérise aussi par un dialogue permanent et constructif avec les autorités nationales et une étroite coopération avec les structures nationales et les défenseurs des droits de l'homme. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrons faire des droits de l'homme une réalité pour tous.

Une attention particulière devrait être accordée aux groupes les plus vulnérables, tels que les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il faudrait aussi s'employer plus activement à promouvoir et à protéger les droits des femmes, des minorités et des migrants. Face aux nouveaux défis, qui sont notamment liés à l'évolution rapide de la société de l'information, il est nécessaire d'adopter une approche équilibrée, qui protège la dignité humaine et les libertés fondamentales et favorise la compréhension mutuelle.

En ces temps d'austérité et d'incertitude, il importe plus que jamais que nous marquions notre attachement aux principes des droits de l'homme. Mon intention est de veiller à ce que les pays européens continuent d'accorder un degré de priorité élevé aux droits de l'homme, et de contribuer à mettre en place des politiques plus humaines, qui prennent mieux en compte les intérêts des générations actuelles et futures.

Nils Muižnieks

A handwritten signature in blue ink, reading "Nils Muižnieks", with a horizontal line extending to the right.



■ Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution non judiciaire, indépendante et impartiale, créée en 1999 par le Conseil de l'Europe. Sa mission est de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et leur respect dans les États membres. Ses activités s'articulent autour de trois grands axes étroitement liés :

- ▶ des visites dans les pays et un dialogue avec les autorités nationales et la société civile ;
- ▶ un travail thématique d'information et de conseil sur la mise en œuvre systématique des droits de l'homme ;
- ▶ des activités de sensibilisation.

■ Le Commissaire est élu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur une liste de trois candidats établie par le Comité des Ministres et exerce un mandat non renouvelable de six ans.

■ Le Commissaire actuel, Nils Muižnieks, a pris ses fonctions en avril 2012. Troisième Commissaire, il succède à ce poste à Thomas Hammarberg (2006-2012) et Álvaro Gil-Robles (1999-2006).





VISITES DANS LES PAYS

■ Le Commissaire effectue des visites dans tous les États membres pour surveiller et évaluer la situation des droits de l'homme. Lors de ces visites, il rencontre les plus hauts représentants du gouvernement, du parlement, de l'appareil judiciaire, de la société civile et des structures nationales des droits de l'homme. Par ailleurs, il dialogue avec des gens ordinaires ayant des préoccupations liées aux droits de l'homme et se rend dans des établissements où la question des droits de l'homme est sensible : prisons, hôpitaux psychiatriques, structures d'accueil des demandeurs d'asile, écoles, orphelinats et autres lieux où vivent des groupes vulnérables.

■ À l'issue de ses visites, le Commissaire peut adresser aux autorités du pays concerné un rapport ou une lettre qui contient une évaluation de la situation des droits de l'homme et des recommandations indiquant comment remédier aux insuffisances constatées dans la législation et la pratique. De plus, le Commissaire a le droit d'intervenir en qualité de tierce partie dans les procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme, en présentant des observations écrites ou en prenant part aux audiences.



ACTIVITÉS THÉMATIQUES

■ Le Commissaire effectue un travail thématique sur des sujets qui sont au cœur de la protection des droits de l'homme en Europe. Il donne des conseils et des informations sur la prévention des violations des droits de l'homme et publie des avis, des documents thématiques et des rapports.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

■ Le Commissaire s'emploie à promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme dans les États membres, en organisant des séminaires et des manifestations sur différents thèmes ou en y participant. Le Commissaire cultive un dialogue permanent avec les gouvernements, les organisations de la société civile et les institutions éducatives pour que la population soit davantage sensibilisée aux normes des droits de l'homme. Enfin, il contribue au débat et à la réflexion sur les grandes questions d'actualité touchant aux droits de l'homme en entretenant des contacts avec les médias et en faisant paraître régulièrement des articles et des documents thématiques.

■ Dans le cadre de ses visites de pays, de son travail thématique et de ses activités de sensibilisation, le Commissaire accorde une attention particulière à la protection des défenseurs des droits de l'homme. Il coopère étroitement avec d'autres organes du Conseil de l'Europe et avec des instances internationales très diverses, notamment l'Organisation des Nations Unies et ses agences spécialisées, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le Bureau travaille aussi en étroite collaboration avec les structures nationales des droits de l'homme et les principales organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, ainsi qu'avec des universités et des groupes de réflexion.





Bureau du Commissaire
aux droits de l'homme
Conseil de l'Europe
F - 67075 Strasbourg Cedex

Tél. : + 33 (0)3 88 41 34 21

Fax : + 33 (0)3 90 21 50 53

@CommissionerHR

E-mail : commissioner@coe.int

Contact presse :
press.commissioner@coe.int

www.commissioner.coe.int

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE